

**Nais / Formulaire 4 VD 2021 Visite intermédiaire du 25.10.2021**  
(jj.mm.aaaa)

**Placette Nais** (menu déroulant réparti sur 2 colonnes, par ordre alphabétique des communes) Froideville / Bas de La Vaux VD37

**1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé<sup>1</sup>:**

|   |   |
|---|---|
| Soins culturaux   | 0.5 ha                                      |
| Bois exploités et débardés                              | 0 m <sup>3</sup>                            |
| Bois exploités et laissés sur place                     | 0 m <sup>3</sup>                            |
| Exploitation <input type="checkbox"/> planifiée (521.1) | <input type="checkbox"/> de chablis (522.1) |
| Autre (préciser)  |   |

**2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé**

*(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire Nais 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)*

-

**3. Evénements naturels survenus depuis le dernier relevé**

*(Evénements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire Nais 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)*

1 épicéa sec sur pied

**4. Observations**

*(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire Nais 2 initial ou non documentée dans l'analyse des effets 2015, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)*

Manque de rajeunissement feuillus

**5. Mesures à prendre**

*(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire Nais 2 ou dans l'analyse des effets 2015. Une nouvelle analyse des effets est prévue en 2022-23).*

Passage répéter en soins pour améliorer la part des feuillus et des espèces résistantes aux changements climatiques.

**6. Plan et Photos**

(Le plan de situation du Formulaire Nais 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

**7. Rafraîchissement des limites**

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

<sup>1</sup> Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à l'analyse des effets 2015, mais pour certaines plus récentes à l'installation de la placette ou à la visite intermédiaire de 2017

Lieu et date  
Assens, le 25 octobre 2021

Signature du garde forestier

